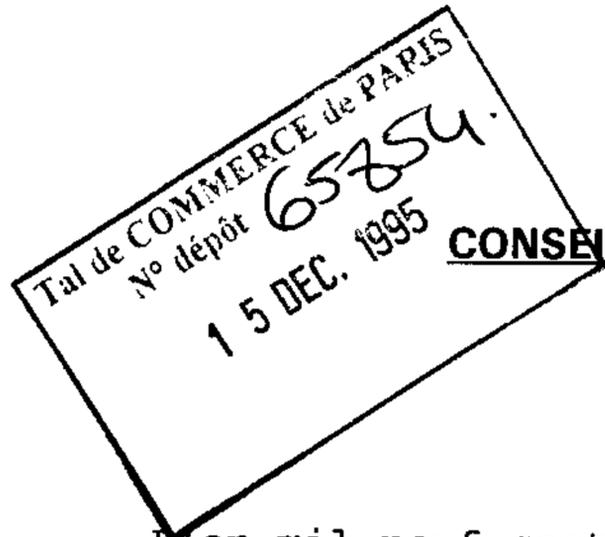


# SEPIMO LA HENIN

Société Anonyme au capital de 30.300.000 F  
Siège social : 25, rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS  
R.C.S. PARIS B 632 003 638

\*\*\*

637363



## PROCES-VERBAL DU

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MAI 1995

D'an mil neuf cent quatre vingt quinze,  
le dix mai,

A onze heures, le Conseil d'Administration de la Société  
s'est réuni au siège social de la C.F.I. - COMPAGNIE FONCIERE  
INTERNATIONALE, 10, rue de la Ville l'Evêque - PARIS 8ème,  
sur convocation faite par le Président en date du 12 avril  
1995 adressée à tous les administrateurs.

### SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- |   |                |
|---|----------------|
| . Monsieur Alain JESEL  | Président      |
| . Madame Muriel GONNET  | Administrateur |
| . Monsieur Bruno TRICHARD   | Administrateur |
| . Monsieur Etienne MARCOT   | Administrateur |
| . C.F.I. COMPAGNIE FONCIERE<br>INTERNATIONALE<br>représentée par Monsieur Eric DUFOIX | Administrateur |
| . Monsieur Guy LAURANS  | Administrateur |

### ASSISTE EGALEMENT A LE REUNION :

- . Monsieur Jean-Claude LOUBEYRE

Handwritten signatures: a vertical line with a crossbar, a cursive 'C', a cursive 'M', and a cursive 'M'.

Le Conseil réunissant plus de la moitié des administrateurs peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain JESEL, assisté de Monsieur Jean-Claude LOUBEYRE, secrétaire du Conseil, et il est passé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

- . Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du 22 février 1995.
- . Démissions d'Administrateurs et cooptation de nouveaux Administrateurs.
- . Renouvellement des mandats d'Administrateurs arrivant à échéance.
- . Activités sociales.
- . Examen et arrêté des comptes clos le 31 décembre 1994.
- . Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle :
  - fixation de son ordre du jour,
  - rédaction du rapport de gestion et du texte des résolutions.
- . Questions diverses :
  - conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION DU 22 FEVRIER 1995**

Le procès-verbal de la réunion du 22 février 1995 est lu et approuvé à l'unanimité.

**2. DEMISSIONS D'ADMINISTRATEURS ET COOPTATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS**

- a) Le Président informe le Conseil qu'il a reçu la démission de Monsieur William SENECHAL le 4 mai 1995.

Les membres du Conseil prennent acte de cette démission et se joignent au Président pour rendre hommage au travail accompli et aux conseils prodigués par Monsieur William SENECHAL.

*(Handwritten signatures)*

Le Conseil, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité, nomme à titre provisoire comme Administrateur Monsieur François POUSSARD, demeurant à PARIS 16ème - 2 bis, rue Scheffer, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur William SENECHAL, soit jusqu'en 1998 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 1997, sous réserve de la ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

- b) Le Président informe le Conseil qu'il a reçu ce jour la démission de Monsieur Guy LAURANS.

Les membres du Conseil prennent acte de cette démission et se joignent au Président pour rendre hommage au travail accompli et aux conseils prodigués par Monsieur Guy LAURANS.

Le Conseil, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité, nomme à titre provisoire comme Administrateur Monsieur Pierre ULLOA, demeurant à PONTAULT COMBAULT (77340) - 1, rue Leconte de Lisle pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Guy LAURANS, soit jusqu'en 1998, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 1997, sous réserve de la ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

### **3. RENOUELEMENT DE MANDAT DE DEUX ADMINISTRATEURS**

Les mandats d'administrateurs de la COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE et de Monsieur Bruno TRICHARD arrivant à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée, le Conseil décide de proposer à l'Assemblée Générale de renouveler ceux-ci dans leurs fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2001 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

### **4. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 1994**

Le Président demande à Monsieur Jean-Claude LOUBEYRE de commenter les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1994.

Un exposé détaillé est fait sur les différents mouvements enregistrés dans les comptes et les opérations qu'ils traduisent.



Compte-tenu des informations fournies, le Conseil d'Administration décide d'arrêter les comptes et le bilan tels qu'ils sont présentés et de les soumettre à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Après examen, le Conseil arrête le bilan de l'exercice 1994 à la somme de 121.825.156,49 F contre 135.181.344,22 F lors de l'exercice précédent et le résultat de l'exercice à une perte de 20.447.984,88 F.

#### **5. AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil d'Administration décide de proposer aux actionnaires d'affecter le résultat en report à nouveau, soit :

- Perte de l'exercice	<20.447.984,88 F>
- Report à nouveau antérieur	6.009 513,19 F
	<hr/>
- Nouveau report à nouveau négatif	<14.438.471,69 F>
	=====

#### **6. CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET FIXATION DE SON ORDRE DU JOUR**

Sur proposition du Président, le Conseil décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire pour le Vendredi 30 juin 1995 à 16 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1994.
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.
- Approbation de ces comptes et rapports.
- Affectation des résultats.
- Quitus aux administrateurs.
- Démission de deux administrateurs.
- Ratification de la cooptation de deux nouveaux administrateurs.
- Renouvellement du mandat de deux administrateurs
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire.
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant.
- Pouvoir pour les formalités.

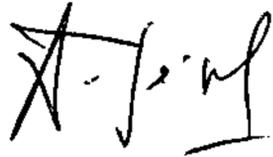
Puis le Conseil procède à la rédaction du rapport de gestion qu'il présentera à cette Assemblée et du texte des résolutions qui lui seront soumises.



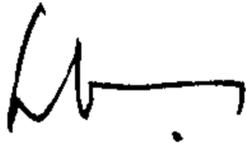
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance a été levée à douze heures.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président, un administrateur et le secrétaire.

Le Président,  
Alain JESEL



Un Administrateur,  
C.F.I. - COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE  
représentée par Eric DUFOIX



Le Secrétaire,  
Jean-Claude LOUBEYRE



# SEPIMO LA HENIN

Société Anonyme au capital de 30.300.000 F  
Siège social : 25, rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS  
R.C.S. PARIS B 632 003 638

\* \* \*

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,  
le trente juin,  
A seize heures,  
les actionnaires de la Société SEPIMO LA HENIN, Société anonyme au capital de 30.300.000 F, divisé en 303.000 actions de 100 F nominal chacune, dont le siège social est 25, rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration par lettre adressée à chacun d'entre eux.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Monsieur Alain JESEL, Président du Conseil d'Administration préside la réunion.

C.F.I. - COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE, représentée par Monsieur Eric DUFOIX et Madame Muriel GONNET, présents et acceptants, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Monsieur Jean-Claude LOUBEYRE est désigné comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué arrête la feuille de présente et le Président constate à la vue de celle-ci, certifiée sincère et véritable par les Membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés représentent plus du quart du capital social.

Le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut donc valablement délibérer.

The block contains three handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is a cursive 'h'. The middle signature is a stylized 'M' with a vertical line through it. The signature on the right is a cursive 'n' with a vertical line through it.

Le Président rappelle que les résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires devront, pour être adoptées, être prises à la majorité des votes exprimés.

Le Cabinet COGERCO-FLIPO, commissaire aux comptes, dûment convoqué, s'est fait excuser.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- . la feuille de présence,
- . le rapport du Conseil d'Administration,
- . les rapports du commissaire aux comptes,
- . le texte des résolutions soumises à l'assemblée,
- . le bilan, le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 1994,
- . une copie de la lettre de convocation adressée à tous les actionnaires et au commissaire aux comptes,
- . un exemplaire des statuts.

Le Président rappelle les modalités de convocation à l'assemblée. Il déclare que les documents et renseignements sociaux requis par la loi ont été remis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux.

Il rappelle l'ordre du jour :

- . rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1994.
- . rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1996,
- . approbation de ces comptes et rapports,
- . affectation des résultats,
- . quitus aux administrateurs,
- . ratification de la cooptation de deux nouveaux administrateurs,
- . renouvellement du mandat de deux administrateurs,
- . renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire,

*Le M<sup>e</sup> J*

- . renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant,
- . pouvoirs pour les formalités.

Monsieur le Président fait procéder à la lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi qu'à celle des rapports du commissaire aux comptes.

Le débat étant ouvert, et après échange de vues, il est mis successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1994, tels qu'ils sont présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui sont mentionnées dans les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.

Elle arrête le bilan, après amortissements et provisions à la somme de **121.825.156,49 F.**

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 1994.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale arrête la perte de l'exercice, telle qu'elle ressort du compte de résultat à la somme de **<20.447.984,88 F>**.

Elle décide d'affecter cette perte au compte "Report à nouveau".

Conformément aux prescriptions légales et réglementaires, nous vous précisons les dividendes versés par la Société au cours des trois exercices précédents :

C

hu      M      T

Exercice	Nombre d'actions	Dividende versé à chaque actionnaire	Avoir fiscal	Masse distribuée
1991	53.000	55	27,50	2.915.000
1992	53.000	-	-	-
1993	53.000	-	-	-
Rappel 1994	53.000	-	-	-

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1996, autorisées ou conclues au cours de l'exercice et ainsi que celles qui sont appelées à se poursuivre.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation faite par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 10 mai 1995 de Monsieur François POUSSARD en remplacement de Monsieur William SENECHAL, et ce pour le reste du mandat de Monsieur William SENECHAL, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 1997.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

*tu*

*M*

*n/*

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation faite par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 10 mai 1995 de Monsieur Pierre ULLOA en remplacement de Monsieur Guy LAURANS, et ce pour le reste du mandat de Monsieur Guy LAURANS, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 1997.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale reconduit dans ses fonctions d'Administrateur, pour une durée de six années qui prendra fin en 2001, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000, Monsieur Bruno TRICHARD demeurant à PARIS 7ème - 6, rue du Général Bertrand.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale reconduit dans ses fonctions d'Administrateur, pour une durée de six années qui prendra fin en 2001, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000, la C.F.I. - COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE dont le siège social est à PARIS 8ème - 10, rue de la Ville l'Evêque.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de six exercices le mandat du commissaire aux comptes titulaire :

le Cabinet COGERCO-FLIPO  
72, rue de Bellechasse  
75007 PARIS

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

*h* *C* *M* *+*

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de six exercices le mandat du commissaire aux comptes suppléant :

Monsieur POULIGUEN  
72, rue de Bellechasse  
75007 PARIS

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

DIXIEME RESOLUTION

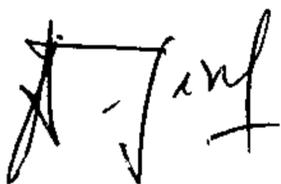
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente réunion, à l'effet de pourvoir à toutes les formalités légales.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président,  
Alain JESEL



C.F.I. - COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE  
représentée par Eric DUFOIX



Madame Muriel GONNET



Le Secrétaire  
Jean-Claude LOUBEYRE

